

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARAGON

N° 30/2025

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 08  
Votants : 11

Votes :  
abstention : 0  
contre : 0  
pour : 11

Date de la convocation :  
04/07/2025

Date d'affichage : 04/07/2025

DOMAINE :  
Fonction publique

SOUS-DOMAINE :  
Personnel contractuel

OBJET :  
Création d'un emploi  
saisonnier d'Adjoint  
technique territorial  
(emploi non permanent  
pour un accroissement  
saisonnier d'activité)

Certifiée exécutoire par  
réception en préfecture le

L'an deux mil vingt cinq, le huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal d'ARAGON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier SIÉ, Maire d'ARAGON.

PRÉSENTS : Florence AJDNIK ; Christine BELONDRADE ; Claude CANSINO (1<sup>er</sup> adjoint) ; Rémi CROT ; Marie-Christine GELIS ; Jean-Luc SALUSTE ; Magali VIDAILLAT

EXCUSÉS : Martine LOUBET (3<sup>ème</sup> adjoint) (a donné pouvoir à Claude CANSINO) ; Jean-Michel MILLET (2<sup>ème</sup> adjoint) (a donné pouvoir à Marie-Christine GELIS) ; Cédric RIVES (a donné pouvoir à Didier SIÉ)

ABSENTS :

SECRÉTAIRE : Didier SIÉ

*Formant la majorité des membres en exercice.*

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2°,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour un poste d'agent technique polyvalent, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs) pour assurer notamment l'entretien des espaces verts, la logistique des animations estivales ainsi que l'entretien du village et des bâtiments.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **décide** de créer un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint technique territorial (catégorie C) à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures, du 15 juillet au 18 juillet 2025 inclus et du 28 juillet au 31 juillet 2025 inclus, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.
- **décide** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade d'Adjoint technique territorial. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 011-211100110-20250708-DCM302025-DE

- **décide** de modifier le tableau des emplois.
- **autorise** Monsieur le Maire et Monsieur le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Didier SIÉ

Envoyé en préfecture le 11/07/2025  
Reçu en préfecture le 11/07/2025  
Publié le  
ID : 011-211100110-20250708-DCM302025-DE